



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-09-5, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 22 décembre 2010.

Ce règlement a pour but d'établir de nouvelles règles de protection et de mise en valeur des bois d'envergure régionale.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE SIXIÈME (6^e) JOUR DU MOIS DE JANVIER, L'AN DEUX MILLE ONZE (2011).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier